



Jean-François Pérouse

## Turquie : l'après-séismes

Institut français d'études anatoliennes

---

## II. Des conséquences environnementales et économiques mieux connues et inquiétantes

---

DOI : 10.4000/books.ifeagd.562  
Éditeur : Institut français d'études anatoliennes  
Lieu d'édition : Istanbul  
Année d'édition : 2001  
Date de mise en ligne : 4 novembre 2014  
Collection : La Turquie aujourd'hui  
EAN électronique : 978-2-36245-021-1



<http://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2001

### Référence électronique

PÉROUSE, Jean-François. *II. Des conséquences environnementales et économiques mieux connues et inquiétantes* In : *Turquie : l'après-séismes* [en ligne]. Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2001 (généré le 27 mars 2024). Disponible sur Internet : <<https://books.openedition.org/ifeagd/562>>. ISBN : 978-2-36245-021-1. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ifeagd.562>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

## II. Des conséquences environnementales et économiques mieux connues et inquiétantes

---

### A. L'environnement encore en question et toujours menacé

- 1 Les rives de la mer de Marmara étaient, avant leur industrialisation et leur urbanisation massives, des espaces réputés pour leur biodiversité, la richesse de leur vie sauvage, l'accueil des oiseaux migratoires et leurs zones humides à forte productivité primaire. En outre, une agriculture et une sylviculture s'y étaient développées... (cf. *Cumhuriyet*, 9/06/2000, p. 6). Face aux risques sismiques connus de longue date, les usages agricoles ou le développement de réserves naturelles semblaient bien mieux adaptés. Or il n'en fut rien : les rivages orientaux de la Marmara furent investis par l'industrie plus que toute autre région en Turquie. Depuis la catastrophe, le ministère turc de l'Environnement semble se mobiliser, comme l'organisation d'un sommet spécialement consacré aux conséquences environnementales des séismes en janvier 2000 l'a traduit<sup>14</sup>.

#### 1. Pollutions « structurelles » aggravées et pollutions directement induites

- 2 Si, pour parler trivialement, la mer de Marmara n'a pas attendu les séismes pour être polluée (cf. « Marmara denizi mercek altında », *Tempo*, İstanbul, n° 634, 2000, pp. 50-55), ceux-ci n'ont pas arrangé la situation. En effet, les décombres des bâtiments détruits ont été souvent, au mépris de toutes les interdictions officielles, déversés dans la mer pour servir de remblais. Par ailleurs, le niveau de pollution des lacs d'İznik et du golfe d'İzmit a atteint des valeurs effrayantes. Les millions de poissons morts -du fait de teneurs excessives des eaux en hydrogène sulfuré et en matières organiques- échoués sur les rives du golfe d'İzmit à la fin du mois de janvier 2001 ont récemment encore relancé le débat (cf. *Radikal*, 18/1/2001, p. 5). Rendre le séisme directement responsable de l'état des eaux semble exagéré (*Sabah*, 18/1/2001, p. 20).
- 3 De même, a posteriori, la localisation de certaines industries est mise en cause par certaines associations. Ainsi, l'implantation de l'usine automobile Koç-Ford -

sérieusement touchée par le séisme d'août 1999- soulève-t-elle de nombreuses polémiques dans la « société civile » turque. En effet, le terrain sur lequel l'usine a été implantée était occupé par une plantation en zone humide qui aurait dû être protégée, compte tenu de l'importance écologique désormais reconnue aux zones humides. Or, au début des années 1990, ce terrain a été cédé gratuitement au groupe Koç, malgré sa situation littorale sensible et sa « sismicité » aisément identifiée (cf. *Cumhuriyet*, 11/6/2000, p. 17). De même, alors même qu'elle a été endommagée par les séismes, l'usine de ciment « Nuh Çimento », à Hendek, vient d'être agrandie par l'adjonction de nouvelles installations, sans que la population avoisinante n'ait été consultée ou même préalablement avertie cf. (*Cumhuriyet*, 2/9/2000, p. 17).

- 4 À ces problèmes quasi structurels de la région de la Marmara - dus à l'absence de stations d'épuration littorales ou d'installations adéquates pour les industries et au manque de transparence dans les modalités d'implantation des industries<sup>15</sup>- s'ajoute la question des pollutions maintenant induites par l'habitat précaire des rescapés. En effet, celui-ci ne dispose pas, la plupart du temps, des équipements nécessaires à la récupération et au retraitement des rejets liquides comme des déchets solides (cf. *Cumhuriyet*, 6/9/2000, p. 17). Pour limiter ces nouvelles menaces, un vaste projet vient d'être lancé, fruit de la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP), l'Organisation Européenne d'Aide Humanitaire (ECHO) et une association environnementaliste turque (ÇEVKO).
- 5 Cependant, l'analyse des impacts sur l'environnement des séismes est rendue difficile par le fait qu'aucun bilan environnemental sérieux n'a été fait au lendemain des séismes. Là encore, la sous-information, voire la rétention d'informations, semblent demeurer la règle. Alors que par exemple les chambres professionnelles de médecins réclament que des études sérieuses soient conduites, on ne connaît toujours pas les conséquences précises de la fuite de 6400 tonnes de produits nocifs -à la fois dans le sous-sol et dans la mer- des cuves fissurées de l'usine chimique Aksa (cf. *Cumhuriyet*, 18/11/2000, p. 4). Néanmoins -à la suite d'un concours international auquel avait participé İzmit- l'Union Européenne, en janvier 2001, a apporté son soutien financier (sous la forme d'un crédit de 20 millions de dollars) à la ville d'İzmit pour permettre à celle-ci de mettre en œuvre 14 projets ayant trait à la protection de l'environnement<sup>16</sup>.

## 2. Une absence de prise en compte des risques industriels accrus liés aux séismes

- 6 En effet, aucune mesure sérieuse n'a été vraiment prise pour protéger la population dans le cas d'un nouveau séisme, malgré la présence d'industries notoirement menaçantes : TÜPRAŞ, PETKİM, İGSAŞ... Dans le seul département d'İzmit-Kocaeli, qui comprend à peu près 300 000 habitants permanents, on estime que 120 000 personnes demeurent sérieusement exposées. Le nouvel incendie qui s'est déclaré dans la raffinerie TÜPRAŞ<sup>17</sup>(à Körfez, près d'İzmit), en octobre 2000, au cours de travaux d'entretien annuel, a attiré l'attention de l'opinion sur la persistance de risques, sans que des mesures convaincantes n'aient été prises...
- 7 De même, le modeste tremblement de terre de Hendek (département de Bolu), survenu le 26/8/2000, a fourni la preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la nécessité d'une prise en charge plus systématique de ces risques. En effet, il a suffi d'un petit séisme (d'une intensité de 5,8) pour que les stocks de pneus d'une usine de

pneumatiques prennent feu, entraînant un spectaculaire incendie jetant une fumée noire et menaçante sur une vaste zone (cf. *Cumhuriyet*, 25/8/2000, p. 7).

## B. Des conséquences économiques, locales, multiformes et encore mal cernées

### 1. Des économies locales ébranlées

- 8 Les conséquences économiques des séismes à divers niveaux commencent à être mieux connues. On a surtout parlé de l'infrastructure industrielle « officielle » et des dommages qu'elle avait subis. À Sakarya par exemple, sur 350 installations industrielles recensées, 133 ont été endommagées (cf. *Cumhuriyet*, 15/2/2000, p. 13). La remise en route de certaines unités de production a tardé, comme celle de la fabrique de sucre de Sakarya -les dommages subis y ont été estimés à 15 trillions de Livres Turques-, dont les 350 employés temporaires congédiés au lendemain du séisme, restaient, en février 2000, sans emploi ni recours. De même, le transfert du siège du commandement de la flotte turque de Gölcük à İzmir, sur un site jugé moins vulnérable aux séismes, a ébranlé une partie des petits commerces locaux qui vivaient en partie de la proximité de cette structure<sup>18</sup>.
- 9 Mais les grands oubliés des bilans habituellement dressés sont indéniablement les agriculteurs (cf. *Cumhuriyet*, 28/5/2000), les artisans et petits commerçants. La mobilisation actuelle de ces acteurs économiques modestes à l'échelle nationale, mais essentiels à la vie quotidienne locale, passe par les Chambres de métier et les associations de la société civile qui réclament une annulation des dettes fiscales contractées avant les séismes et une réduction d'impôts pour les artisans et commerçants de la région sinistrée (Cf. « Depremzedelerden vergi isyanı », *Cumhuriyet*, 10/4/2000, p. 12). Toujours dans ce département, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie locale estime le nombre de « lieux d'activité » (*işyeri*) détruits à plus de 8500<sup>19</sup>. Ces dommages sont estimés par les intéressés et leurs représentants à plus de 378 millions de dollars. Dans ces conditions, les réparations attendues sont loin d'avoir été octroyées en proportion. Et même si la banque Halkbank a réussi à débloquer des prêts d'une hauteur de 14 trillions de LT (soit 15 millions de FF), à l'intention de 4000 artisans-commerçants de Adapazarı (département de Sakarya), ces crédits demeurent insuffisants (il faudrait au moins 100 millions de FF pour relancer l'économie locale).
- 10 De même, les responsables des Chambres d'Industrie et de Commerce (comme ceux de Bolu) demandent à ce que l'État débloque plus largement les aides en direction des industriels frappés par le séisme, de façon à y relancer l'activité (Cf. « Depremde zarar gören sanayiciye kredi », *Dünya*, 10/4/2000, p. 6). Pour l'instant des crédits timides ont été consentis aux artisans-commerçants, aux industriels et aux paysans ; de même, le remboursement des dettes contractées a fait l'objet de mesures de temporisation.
- 11 Par ailleurs, on peut affirmer que l'économie touristique locale pâtit tout spécialement des suites des séismes, surtout sur le littoral de la Marmara frappé en premier lieu. On dispose d'un indicateur très concret de ce marasme : les milliers de propositions d'emplois saisonniers, estivaux, dont profitaient les jeunes Stambouliotes les années précédentes... n'ont pas été renouvelées cet été 2000.

## 2. Un chômage menaçant ?

- 12 D'autre part, un des problèmes aigus auxquels les habitants captifs des régions sinistrées ont à faire face s'avère être celui du chômage. Celui-ci a même pris des proportions critiques pour les emplois de services liés directement ou indirectement au tourisme ou aux loisirs (villégiature littorale), activités en pleine récession. En fait, beaucoup de personnes qui ont perdu le logement qui se trouvait à proximité de leur ancien emploi se retrouvent au chômage, en raison de l'éloignement de leur nouvel hébergement (tentes ou préfabriqués) par rapport à leur ancien lieu de travail. De plus, des sociétés comme Toyota, Goodyear, Otoyol et Otokar, touchées par la récession générale observée, ont dû procéder, au début de l'année 2001, à des licenciements (environ 500 employés au total)<sup>20</sup>. À l'échelle micro-locale, celle de petits bassins d'emplois, les fermetures d'usine ou ralentissements d'activité ont des effets dramatiques. Ainsi, à la raffinerie de sucre d'Adapazarı -sérieusement touchée par le séisme : les dégâts y ont été évalués à 15 trillions de LT-, 350 travailleurs temporaires ont été débauchés juste après le séisme. Et l'absence d'investissements permettant de réparer les dégâts ne laisse pas augurer d'une amélioration. De même, à Yalova, où 927 lieux d'activités ont été totalement détruits et 3250 sérieusement touchés, 5000 commerçants- artisans se sont retrouvés sans emploi après le séisme. De la sorte, selon le maire de Yalova, le taux de chômage local serait passé de 8 % de la population active, avant le séisme, à 15 % après<sup>21</sup>. De la même manière à Bolu, d'après une étude de l'Union des Chambres d'Ingénieurs et d'Architectes (TMMOB), le nombre des actifs assurés (*i.e.* : couverts par une sécurité sociale) serait passé après le séisme du 12 novembre de 51 000 à 30 000 ; selon la même source, 25 000 personnes se seraient même trouvées dans l'obligation de quitter la ville. Quand on sait qu'en Turquie la majorité des travailleurs ne sont couverts par aucune sorte d'assurance, il y a lieu de s'interroger quant au chiffre effectif de chômeurs.
- 13 Au total, le nombre de mises au chômage suscitées par le séisme est estimé entre 58 000 et 120 000<sup>22</sup>. Tout dépend si l'on prend en compte seulement les débauchages liés directement aux séismes ou les débauchages liés directement et indirectement à ceux-ci.

## 3. Pas de transfert massif du potentiel industriel turc hors des zones exposées

- 14 Pour autant, contrairement à certaines appréhensions et prévisions catastrophistes, le départ des grosses industries concentrées dans la région de Marmara n'a pas eu lieu. Ainsi, en février 2000, les responsables de Ford-Turquie ont fait savoir qu'ils n'avaient finalement pas l'intention de relocaliser leur usine de Kocaeli/Gölcük (Ford Otosan), d'une valeur de 650 millions de dollars, qui a subi des dégâts estimés à 18 millions de dollars (cf. « Ford Gölcük'te kalyor », *Radikal*, 10/2/2000, p. 12). Ceci d'autant plus que même pour 1999 les résultats de Ford-Turquie sont annoncés comme excellents, avec une poussée des ventes jusqu'à 11,2 % du total des ventes d'automobiles en Turquie. L'usine rénovée devait ouvrir à la fin de l'année 2000 et produire 150 000 véhicules par an (ce qui lui permettrait, selon ses promoteurs, de réaliser des exportations d'un montant de un milliard de dollars US)<sup>23</sup>. À cet égard, l'aménagement en cours et l'ouverture prochaine de la zone franche de Kocaeli (« *Kocaeli Serbest Bölgesi* »), semblent aller dans le sens d'une concentration croissante de l'investissement dans la région

plutôt que dans celui d'un redéploiement de celui-ci vers d'autres régions de la Turquie<sup>24</sup>.

- 15 De même, le groupe TÜPRAŞ, qui possède la raffinerie d'İzmit, a annoncé en novembre 2000 son intention de renforcer son implantation à İzmit (*Sabah*, 18/11/2000, p. 14). Enfin, la centrale thermique au gaz naturel d'Adapazarı sera bien construite comme elle avait été planifiée avant le séisme, en faisant tout de même plus attention à son site d'implantation. Elle devrait entrer en activité en octobre 2002<sup>25</sup>.

### C. Des conséquences économiques générales assez inégales

- 16 Les estimations générales du coût global des séismes sont peu parlantes et discutables : elles oscillent entre 4 milliards<sup>26</sup> et 20 milliards de dollars. Un économiste s'est même risqué à faire une évaluation très simple -et donc contestable- que l'on peut traduire en un tableau (tab.4), qui ne prend pas en compte les destructions de l'appareil de production et des lieux d'activité.

Tableau 4 : Le coût approximatif du séisme du 17 août 1999, selon Arif Yavuz

Logements (100 000 détruits)	2 milliards de dollars
Affaires et appareils divers détruits dans les logements	1 milliard de dollars
Liquidités et or engloutis dans les logements détruits	100 millions de dollars
Destruction des infrastructures (eau, électricité, routes...)	3 milliards de dollars
Secours et travaux d'urgence	2 milliards de dollars
Pertes de production de valeur ajoutée pour l'économie locale	6 milliards de dollars
Total	14 milliards 100 millions de dollars

Source: *Vakıf Rize*, Kasım-Aralık 2000, p. 40.

- 17 Ce qui est sûr, c'est qu'en termes macroéconomiques, les taux de croissance de la Turquie ont été évidemment et durablement affectés : l'année 2000 se traduit par une forte inflexion à la baisse de la croissance, qui bouleverse toutes les prévisions. D'autre part, le recul de 6,4 % du produit intérieur brut turc en 1999 est imputé pour près de la moitié aux séismes (cf. « Sizce deprem kimi çökertti ? », *Cumhuriyet*, 21/08/2000, p. 12). En conséquence, en 2000, le produit intérieur brut par habitant n'aurait pas encore rattrapé le niveau de 1998<sup>27</sup>.
- 18 Par ailleurs, les dommages subis dans les seuls départements de Kocaeli et de Sakarya - parmi les plus industrialisés de Turquie- seraient à l'origine, au niveau national, d'un substantiel manque à gagner en impôts.
- 19 Néanmoins, d'autres études (cf. Selçuk et alii : 2001) se montrent plus prudentes et conditionnent les conséquences macroéconomiques des séismes aux politiques économiques (et notamment fiscales) qui ont été entreprises dans la foulée de ceux-ci.

- 20 En outre, les séismes ont entraîné des dépenses exceptionnelles pour l'État turc, auxquelles celui-ci a eu du mal à faire face. Le ministère turc des Finances a estimé ces dépenses occasionnées par les séismes de 1999 à 611 trillions de LT en 1999 et 258 trillions pour les trois premiers mois de 2000, soit environ 750 millions de FF (cf. *Cumhuriyet*, 27/5/2000, p. 10).
- 21 Ces charges extraordinaires ont justifié l'adoption d'un « impôt spécial séisme », en fait une série d'impôts et de taxations supplémentaires, par la loi n° 4481 (*Deprem Vergisi Kanunu*, dont l'annonce, à la fin novembre 1999, a soulevé un tollé dans l'opinion publique et surtout dans les milieux d'affaires, dans la mesure où ceux-ci s'estimaient mis à contribution de manière excessive. Cet impôt spécial a permis de récolter 1,2 milliards de FF en 1999, et 25 milliards de FF au cours des huit premiers mois de l'année 2000 (33 au total sont escomptés pour l'ensemble de l'année)<sup>28</sup>. De même, pour l'année 2001, selon le gouvernement, ces impôts « exceptionnels » devraient encore rapporter 14 milliards de FF. L'essentiel provient de l'impôt sur les taux de crédit (*faiz vergisi*, cf. tab.5). Présentés comme exceptionnels, ces impôts ont été en fait prorogés jusqu'à la fin de l'année 2002, au grand mécontentement de l'opinion (cf. « Deprem vergileri 2002 sonuna uzatıldı », *Cumhuriyet*, 18/11/2000, p. 12). L'Union des Chambres d'Ingénieurs et d'Architectes de Turquie a fait même part à plusieurs reprises de son souci de savoir précisément à quoi étaient employées ces recettes exceptionnelles<sup>29</sup>... Leur affectation demeure encore mal connue.
- 22 D'autre part, si les départements les plus frappés par les séismes ont été exemptés de ces impôts exceptionnels, d'autres territoires, aussi frappés (comme l'arrondissement d'Avçılar, à İstanbul), réclament de semblables mesures d'exemption.

Tableau 5 : Les recettes des impôts supplémentaires pour les huit premiers mois de l'année 2000

Types d'impôt	Recettes obtenues (en LT)
Impôt sur les taux	1 quadrillion 454 trillions 827 milliards
Impôt spécial sur les télécommunications (téléphone portable)	236 trillions 500 milliards
Impôt spécial sur certaines opérations (sur les jeux entre autres)	135 trillions 950 milliards
Impôt supplémentaire sur les sociétés	135 trillions 804 milliards
Impôt supplémentaire sur le revenu	68 trillions 968 milliards
Impôt sur les véhicules motorisés	62 trillions 524 milliards
Impôt supplémentaire sur le foncier/immobilier	60 trillions 380 milliards

Source : *Cumhuriyet*, 22/9/2000, p. 8.

- 23 Pour autant, la production industrielle *nationale* -tout au moins l'officielle...- n'a pas été affectée de manière homogène, comme l'exprime le tableau suivant (tab. 6). Si le

secteur pétrolier a souffert en premier lieu (et directement, à İzmit), les industries manufacturières à proprement parler ont même été comme « stimulées » par les séismes, la demande s'étant accrue pour les besoins de la reconstruction, et sous le coup de l'afflux d'aides financières. En d'autres termes, les mois qui ont précédé les séismes ont été beaucoup plus difficiles pour l'industrie turque que ceux qui les ont suivis. En conséquence, il faut se garder de tirer des conséquences trop générales et être attentifs aux effets parfois « catalyseurs » des séismes, à l'échelle nationale bien entendu. Cette prudence justifie le titre (apparemment paradoxal et optimiste) d'un article reprenant les termes d'un rapport de l'Organisation d'État de la Planification (DPT) : « Contribution du séisme à la croissance »<sup>30</sup>.

**Tableau 6 : Les conséquences ambivalentes des séismes sur la production industrielle (Index mensuels de production industrielle\*)**

	Mai 1999	Mai 2000	Janvier-mai 1999	Janvier-mai mai 2000
Ensemble de l'industrie	-3,8	2,8	-5,6	3,6
Secteur manufacturier	-4,8	3	-6,6	3,3
Alimentation	4	4,3	-2,2	1,9
Textile	-8,3	9,1	-13,8	12,6
Habillement	-6,8	19,1	-13,2	18,7
Produits pétroliers	5	-25,7	10,8	-25,7
Matières chimiques	-8,7	-8	-6,6	-1,9
Métaux principaux	-1,5	7,4	-8,1	11,8
Machines	-24,7	11,9	-9,5	14,4
et outils				
Moyens de transport	-26,9	57,6	-37,5	54,1
Secteur minier	-2	-5,2	-7,6	-2,9
Eau, gaz et électricité	6,1	4,8	4,5	9,2
Industrie sans le secteur pétrolier	-5,2	6,9	-8,1	7,8

\* Les pourcentages représentent la part de chaque mois (ou ensemble de mois) dans la valeur de la production industrielle de l'année. Source : *Sabah*, 12/2/2000, p. 13.

### **1. L'aide privée et l'aide internationale abondamment mobilisées**

- 24 Néanmoins, on peut souligner l'importance de l'aide privée et extérieure pour la reconstruction de la Turquie ébranlée. Les dons privés nationaux ou internationaux ont été estimés à 18 millions de FF et les

crédits accordés dans le cadre de l'aide internationale à 3,7 milliards de dollars (cf. *Cumhuriyet*, 27/5/2000, p. 10). En février 2000, par exemple, la Turquie a signé un accord avec le Fonds Européen d'Investissement, au terme duquel ce dernier octroyait un crédit à taux très avantageux d'un montant de 450 millions d'Euros, en vue de la rénovation des infrastructures municipales, des réseaux routiers et ferrés, ainsi que de la réhabilitation des logements (cf. « Deprem kredisi geldi », *Cumhuriyet*, 10/2/2000, p. 13).

- 25 En ce qui concerne l'aide des entreprises privées, nationales ou non, celle-ci relève véritablement du sponsoring, parfois proche de la publicité. Ainsi, a été dernièrement inauguré à Düzce le chantier d'une école primaire financée par la firme allemande Hoechst Marion Roussel, dont le projet architectural a été élaboré par le ministère des Travaux publics turcs.
- 26 Au chapitre de l'aide et de la solidarité internationales, on peut citer le don de 17 milliards de Livres Turques aux victimes du séisme de Düzce fait par les 12 000 employés de la société grecque de transport maritime ANEK qui convoie nombre d'émigrés turcs entre l'Italie et la Grèce.

## **2. Comme toujours, des profiteurs à foison**

- 27 La menace sismique a suscité la prolifération de profiteurs qui spéculent à la fois sur les opportunités apparues, la détresse des uns et la peur des autres. Le salon « Turquie-Sécurité- 2000 », qui s'est tenu en avril 2000 à Istanbul a fourni l'occasion à ces opportunistes de promouvoir les produits « anti-séisme » les plus incroyables : parmi ceux-ci on a noté le lit antitreblement de terre, tout en acier trempé, qui permet de se protéger de la chute d'une masse de 400 tonnes (cf. « Deprem yatağı tanıtıldı », *Cumhuriyet*, 7/4/2000, p. 3). Dans une certaine mesure, on peut ranger au nombre de ces profiteurs les sociétés de construction de préfabriqués ou de logements en dur qui se sont vues attribuer des marchés publics assez juteux, ou bien encore les sociétés expertes dans l'analyse de la résistance des bâtiments aux séismes. Certains universitaires monnaient chèrement leur signature sur des « certificats de solidité » du sous-sol exhibés maintenant systématiquement par les promoteurs immobiliers d'opérations de standing.
- 28 De même, les sociétés commercialisant des appareils censés prévenir l'arrivée d'un séisme, cinq secondes avant, font florès. Ainsi la société canadienne QuakeAlert fait-elle une abondante publicité, par voie de presse, pour ses produits, en faisant valoir que ceux-ci avaient « vu venir » le séisme du 7 juillet 2000.

---

## NOTES

14. Cf. «İstanbul'da Marmara depremi zirvesi», *Yeni Gündem*, 15/01/2001, p. 12.

15. Voir les conclusions sans concession de la «Grande assemblée de la ville d'İzmit» consacrée aux questions environnementales en janvier 2001 ; cf. *Cumhuriyet*, 3/01/2001, p. 3.

16. Cf. *Cumhuriyet*, 18/01/2001, p. 9.
17. Qui a coûté la vie à un ouvrier ; cf. *Radikal*, 13/10/2000, p. 7.
18. “Gölcük’te ikinci deprem” (Second séisme à Gölcük), *Radikal*, 30/07/2000, p. 5.
19. Cf. *Radikal*, 10/1/2001, p. 10.
20. Cf. *Radikal*, 10/1/2001, p. 10.
21. D’après une étude faite par la faculté d’économie de l’Université d’Istanbul en juillet 2000.
22. Cf. *Cumhuriyet*, 16/8/2000, p. 13 (“Her 5 depremededen biri işsiz”).
23. Cf. *Finansal Forum*, İstanbul, 8/10/2000, p. 4.
24. Cf. *Finansal Forum*, İstanbul, 19/10/2000, p. 13.
25. Cf. *Finansal Forum*, İstanbul, 30/10/2000, p. 5.
26. Cf. “Depremin ekonomik kaybı”, *Cumhuriyet*, 15/5/2000, p. 13.
27. “Ekonomide 1998 düzeyi 2001’de bile yakalanamıyor”, *Cumhuriyet*, 24/10/2000, p. 13.
28. Cf. “Deprem vergisi bütçeye yaradı”, *Cumhuriyet*, 22/9/2000, p. 8. Autre estimation : selon un responsable de l’Union des Chambres d’ingénieurs et d’architectes turcs, 3,5 milliards de dollars avaient été récupérés au nom du tremblement de terre entre août 1999 et fin novembre 2000 ; cf. *Cumhuriyet*, 18/11/2000, p. 9.
29. Cf. “TMMOB : paralar nerede?”, *Radikal*, 15/10/2000.
30. Cf. *Forum*, Kasım 1999, pp. 14-15.